

Réforme de la réglementation

On a mis sur pied un bureau du coordonnateur de la réforme de la réglementation, mais ce n'est qu'un organisme de persuasion. Comment contrôler un gouvernement qui n'utilise que la persuasion? Franchement, il faut frapper le gouvernement libéral sur la tête. C'est la vieille histoire de l'âne et du deux par quatre. Il faut d'abord obtenir son attention et on ne peut y parvenir par la persuasion. Toutefois, si nous avons un comité parlementaire comme le recommandait le rapport, un comité qui pourrait demander au ministre de venir expliquer le règlement stupide que propose son ministère et lui en faire défendre le texte, je pense que nous aurions moins de règlements et qu'ils seraient de meilleure qualité.

Donc laissez-moi revenir sur ce discours que j'ai prononcé en 1981. J'espère sincèrement que tout homme d'affaire qui l'a entendu à cette époque s'en souviendra, car il contenait des paroles prophétiques. À l'époque la situation semblait prometteuse, mais j'ai dit qu'il faudrait prêter attention à ce que le gouvernement ferait. Mon discours terminé, j'ai averti ces hommes d'affaires de surveiller le gouvernement afin de voir si ses belles paroles n'étaient pas vaines, s'il tiendrait compte des recommandations du Conseil économique du Canada et de celles du groupe de travail sur la réforme de la réglementation. J'ai tenu à préciser alors que le gouvernement prendrait indiscutablement certaines mesures, ainsi qu'il l'a fait, j'en conviens, mais ce sont des mesures relativement mineures et sans importance. Il n'a certainement rien fait qui lui cause de l'embarras, ni quoi que ce soit qui allège le fardeau imposé au milieu des affaires. Ainsi que je le disais dans mon discours de 1981:

Je tiens à le mentionner, car je doute qu'il puisse y avoir une véritable réforme de la réglementation tant qu'on n'aura pas appliqué aux bureaucrates le principe de Jeremy Bentham sur la douleur et le plaisir.

Ce principe n'a pas encore été invoqué.

La mise à l'épreuve aura lieu cet automne . . .

Je parlais alors de l'automne de 1981.

. . . quand nous saurons si le gouvernement compte vraiment mettre de l'ordre dans ce fouillis de la réglementation. Le groupe de travail a recommandé notamment que soit créé un comité spécial de la réglementation qui ne comprendrait pas plus de dix membres dévoués à la cause, ainsi que le personnel nécessaire pour effectuer les travaux de recherche essentiels. Ce comité aurait le pouvoir d'examiner toute réglementation nouvelle ou ancienne; il pourrait convoquer des témoins et devrait avoir un mandat assez vaste pour rejeter des règlements qui n'auraient pas été adoptés en bonne et due forme, et pour censurer les ministères qui ne se seraient pas acquittés de leurs obligations. Ce devrait être un comité devant lequel n'importe quel homme d'affaires, groupe d'intérêts ou association de consommateurs pourrait plaider sa cause et obtenir pleine satisfaction du ministère en cause. Actuellement, il n'existe aucun mécanisme de ce genre dans l'administration canadienne. Le seul moyen de se faire entendre, c'est de faire du lobbying et souvent, ces démarches sont perçues comme de simples formalités que l'on écoute par courtoisie.

● (1650)

Le comité n'a jamais été créé. Il aurait dû l'être. Malheureusement, nos recherches nous avaient permis à cette époque de mettre au jour une mentalité qui était monnaie courante au sein des ministères, c'est-à-dire que dès qu'un problème surgissait, on promulguait un nouveau règlement. On n'accordait pas nécessairement toute l'attention qu'il fallait à des considérations comme de possibles solutions de rechange, le coût de la

solution envisagée ou la consultation des intéressés. C'était vrai il y a quatre ans et c'est encore vrai aujourd'hui. Je poursuis la citation:

Étant donné qu'une part considérable des lois qui nous régissent prennent la forme de législation par délégation, un tel comité parlementaire pourrait jouer un rôle essentiel en protégeant tous les citoyens contre les abus.

Le gouvernement actuel ne pouvait accepter de former un tel comité car il craignait trop d'être mis dans l'embarras. Je poursuivais:

Il y a un revers . . .

Au moins j'étais honnête, et je fais remarquer ce qui suit:

Il est possible que le ministre concerné soit mis dans une situation embarrassante. Mais cet aiguillon s'impose pour veiller à ce que la législation par délégation aille vraiment dans le sens de l'intérêt public.

J'avais alors mis le gouvernement au défi, et je le réitère aujourd'hui: Pourquoi ne donne-t-il pas un rôle plus significatif au Parlement? J'avais de si grands espoirs en 1981 quand je disais ceci: «Mais vous en serez juges . . . quand le gouvernement présentera ses projets de réforme du système des comités». Je poursuivais en disant que cela leur révélerait à quel point le gouvernement tenait vraiment à réformer la réglementation.

Quiconque y était a vu combien le gouvernement était sérieux. Il ne l'était pas du tout. J'espère qu'un projet de loi semblable nous permettra d'entreprendre une réforme. La question serait au moins portée à l'attention du public une nouvelle fois, afin qu'il puisse se rendre compte que le gouvernement se fiche de la réforme de la réglementation. Tous les gens d'affaires du pays souffrent de cette négligence. Elle leur coûte cher et est bien souvent inutile. J'espère sincèrement que, au moment de voter, ces gens d'affaires se souviendront de ce que le gouvernement leur a fait.

Enfin, je voudrais dire que le rapport du Conseil économique était de première qualité. La recherche a été bien faite et des recommandations ont été présentées. Le gouvernement, par contre, n'y a pas vraiment donné suite. Le rapport du Conseil économique et celui du comité spécial sur la réforme de la réglementation étaient des sortes de rapport Glasco auxquels le gouvernement n'avait pas l'intention de donner suite, car ils auraient pu le mettre dans l'embarras.

En terminant je voudrais simplement souhaiter que Dieu vienne en aide au pauvre chef d'entreprise canadien qui ne sait à qui il doit cette situation inadmissible. Le gouvernement commet les erreurs, puis il s'en lave les mains. Un gouvernement progressiste conservateur prendrait, par contre, les mesures voulues pour remédier à la situation.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai trouvé fort intéressant ce que nous ont dit les deux porte-parole de l'opposition et le porte-parole du gouvernement à propos de la refonte de la réglementation. Mais je tiens d'abord à remercier le député de Végréville (M. Mazankowski) qui a attiré l'attention de la Chambre sur le fardeau que les règlements représentaient pour le secteur privé au Canada. Je voudrais aussi remercier mon collègue, le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), qui nous a résumé les mesures positives qu'a prises le gouvernement dans ce domaine.